L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 13 FEVRIER 1887. 60me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 13 FEVRIER 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes-Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix modéré de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Le traité des Etats-Unis avec les îles Hawai.

Jeudi soir, l'Association des planteurs sucriers se réunissait dans le local ordinaire de ses séances—No 16 de la rue du Camp. On sait quelle activité règne dans cette Société et quels immenses services elle a rendus à l'industrie sucrière, jadis si florissante, et toujours en grand honneur dans la Basse Louisiane. Elle vient encore de prendre une initiative qui donne une haute idée de son bon sens, de son habileté, de son zèle. Sur la motion de M. Lombard, elle a voté la résolution suivante, que nous empressons de porter à la connaissance du public :

"Il est résolu que l'Association des planteurs sucriers de la Louisiane envisage avec terreur la prolongation du traité de réciprocité des Etats-Unis avec les îles Sandwich, votée par le Sénat, sans que la Chambre ait donné son avis. Elle demande à tous les délégués que la Louisiane a envoyés à Washington, de protester contre ce vote, d'empêcher, autant qu'il leur est possible, le bill de passer à l'état de loi, afin de mettre fin à une concurrence qui nous est mortelle.

Nous invitons la Presse, qui s'est déclarée en faveur du développement de nos industries nationales, à coopérer avec nous, dans les circonstances graves où nous nous trouvons et à protester, de son côté, contre la prolongation du traité."

On ne pouvait mieux penser, on ne pouvait mieux dire. L'Association ne se trompe pas, en donnant cette preuve de confiance à la Presse de la Louisiane. Tous nos confrères, sans exception, sauront s'en rendre dignes, et ils vont commencer une nouvelle campagne active, ardente, contre la prolongation du funeste traité de 1875. Elle n'est, du reste, souvent acquittée de cette tâche, qu'elle considérait comme un impérieux devoir, et elle l'a toujours fait avec autant de talent que de zèle.

Le fait est que l'on ne voit pas les raisons de cette prolongation formelle, pour une période de sept ans, d'un traité qui peut, sans cet engagement, durer indéfiniment, puisqu'il fait qu'il soit dénoncé par une des deux nations contractantes, pour cesser d'être en vigueur.

Que signifie, d'ailleurs, un traité de réciprocité entre deux nations qui ne se sont pas, tout d'abord, engagées à refuser aux autres peuples les avantages qu'elles s'accordent ? Si les Iles Sandwich se lient, d'avance, les mains avec une puissance telle que la Grande Bretagne et leur accordent les mêmes privilèges qu'à nous, il est évident que la réciprocité n'existe pas, puisque l'engagement qu'elles ont pris envers nous n'a aucun effet. Les traités de réciprocité, tels que les entendent les Etats-Unis ont toujours été et seront toujours une duperie.

Voilà pour ce qui regarde le traité, en principe. En fait, il est encore moins soutenable. Nous nous engageons à recevoir, exemptes de droits, les produits bruts d'une industrie que les îles Hawaï exercent sur une grande échelle, au détriment des nôtres, qui doivent entrer chez elles, également, en franchise. Or nous avons des millions d'habitants pour consommer leur sucre, tandis qu'elles n'en ont que quelques milliers pour consommer nos articles alimentaires ou manufacturés ; elles peuvent donc faire, avec nous, d'immenses bénéfices, tandis que celui que nous tirons de leur côté, n'est qu'insignifiant. Entre deux peuples dont l'un se fait un revenu annuel de quinze à vingt millions de dollars et l'autre ne touche, dans la même période, que deux ou trois millions, où est la réciprocité ?

Passe encore, si le traité était fidèlement observé, si aucune des clauses n'en était violée ; mais il est reconnu, avéré —le fait a été constaté officiellement, par le commissaire des Etats-Unis chargé d'aller étudier la question sur les lieux— que cet odieux pacte ne sert qu'à couvrir la fraude la plus monstrueuse. Les prétendus sucres bruts qui entraient, depuis longtemps, en franchise, n'étaient que des sucres de première qualité, colorés, que la naïveté ou, plutôt, la complaisance coupable des employés des douanes acceptaient, les yeux fermés, au détriment des intérêts du Trésor. Les engagements étaient tenus, d'un côté ; ils ne l'étaient pas, de l'autre. Comment est-il possible de tolérer une pareille situation sans s'exposer à la risée publique ? N'a-t-on pas cité, cent fois, dans la Presse, en plein Congrès, des faits qui n'ont pas été niés qui ne pouvaient pas l'être, et qui motivaient, légitimaient l'abrogation du traité, sur l'heure, sans attendre les délais prévus dans la clause de dénonciation ? Ces faits sont connus de tout le monde, ils ont retenti dans les colonnes de nous ne savons combien de journaux, on les a ressassés dans les débats de la Chambre des Représentants, à Washington.

En fin de compte, notre pacte avec les Iles Sandwich n'a d'autre résultat que d'y faire fleurir une belle industrie et d'en enrichir les habitants. La situation est moins étrange, et il faut la nécessité —une nécessité absolue—pour qu'un peuple s'y résigne, mais nous ne nous gendarmerions pas contre cela, si nous y trouvions un tout petit peu notre compte ; malheureusement, c'est le contraire qui a lieu. Nous avons une industrie similaire qui succombe sous la concurrence des Iles Sandwich—de sorte que nous favorisons les étrangers aux dépens de nos propres nationaux. Nous voilà en Louisiane, pour enrichir quelques peuplades à demi sauvages et quelques milliers de coolies qu'on a importés de la Chine ou de l'Inde aux Sandwich. Action jamais tenu conduite plus absurde !

Un dernier trait, pour montrer l'énormité de l'acte récent du Sénat. Celui-ci s'est imaginé d'engager le gouvernement à exécuter d'énormes travaux d'amélioration à l'un des ports de ces îles, sous prétexte que nous y envoyons quelques navires, mais—sans citer les autres puissances maritimes qui trafiquent autant que l'Union avec elles, l'Angleterre fait vingt fois plus d'affaires que nous et y expédie vingt fois plus de navires. Il résulte, de cette monstrueuse ineptie, que nous allons dépenser notre argent dans ce port au profit de notre pire ennemi social, politique et économique.

La situation créée aux Etats-Unis par l'acte inqualifiable du Sénat, n'est donc pas tenable ; il faut la changer, et nous espérons bien que l'on saura exercer une assez forte pression sur le Congrès pour faire annuler le vote de la Chambre haute.

Adorables épouses :

—Comment, ma chère, tu te mets à te farder, toi si fière jadis de ta beauté naturelle !

—J'ai maintenant une raison pour faire usage des poudres et des matières colorantes.

—Vraiment ?

—Mon mari me l'a défendu.

L'esprit des autres :

Copié sur les murs d'une cellule à la Requette :

"La sûreté de mon chef a été compromise le jour où j'ai vu le chef de la sûreté."

Le Juge Voorhies.

C'est demain, lundi, que l'Hon. Albert Voorhies, qui, comme nous avons déjà eu le plaisir de l'annoncer, vient d'être nommé juge de la Cour Civile de District, Division E, en remplacement du juge Lazarus, prend possession de son siège et entre en fonctions.

Il en a été déjà félicité, très chaleureusement, par les nombreux amis qu'il a su se faire, dont il a, depuis longues années, conquis l'estime et nous joignons nos félicitations aux leurs. On ne pourrait avoir la main plus heureuse que le gouverneur McEnery, en cette circonstance; le choix est irréprochable et, disons-le hautement, la réparation, complète. La parfaite honorabilité du juge Albert Voorhies est universellement reconnue en Louisiane et sa nomination a été accueillie avec bonheur par tous, sans aucune exception, à quelque parti ou à quelque fraction de parti qu'ils appartiennent. Il se, d'ailleurs, un passé qui ne laisse pas la moindre prise à la critique. Il a commencé par être juge d'une cour de district, dans la campagne, aux Attakapas.

Il a été ensuite juge de la cour suprême, à la place de son père décédé ; puis, lieutenant gouverneur de la Louisiane. Juriste aussi distingué que dévoué patriote, on aurait de la peine à énumérer les services de tout genre rendus par lui à ses concitoyens. Dernièrement encore, il remplissait avec sa probité ordinaire, avec les capacités qu'on lui connaît, les fonctions gratuites de membre du Bureau de Santé, et c'est de lui que l'on peut dire avec justice, sans crainte d'être contredit par personne, qu'il honore le poste, si élevé soit-il, lui qu'on confie.

Athénée Louisiannais.

Concours de 1886.

Le secrétaire perpétuel a reçu un manuscrit d'homme ayant pour titre : "Génie, Héroïsme, Dévouement."

Nous rappelons aux concurrents que le 26 février est le terme après lequel les envois de manuscrits ne seront plus recevables.

Mississippi Valley Route.—Il part tous les dimanches par cette voie, à huit heures précises du matin, un train pour Baton Rouge. La distance est vite franchie, et les voyageurs sont de retour à la Nlle-Orléans à 6 heures 25 minutes de l'après-midi. C'est une des excursions les plus agréables que l'on puisse faire. Le prix du voyage aller et retour, est extrêmement raisonnable. Aussi les touristes en destination de Baton Rouge sont-ils nombreux chaque dimanche. Après un voyage aussi rapide que confortable, ils ont près de cinq heures à passer dans la capitale de l'Etat et ils en reviennent à temps pour dîner à la Nlle-Orléans.

Tokalon—Tel est le nom de la célèbre marque des vins de propriétaire—rouges et blancs, dont M. P. Forget est le seul agent à la Nouvelle-Orléans.

Ces vins de Californie ont la saveur et le bouquet des meilleurs vins français, les acheteurs et connaisseurs sont priés de venir les goûter. Les chefs de famille trouveront dans le Tokalon un vin pur et dépourvu de toute falsification.

M. Forget tient le restaurant Fox, situé au No 40 de la rue Dauphine entre Bienville et Bouanne, où pour la modique somme de cinquante-cinq cents, vous faites un repas succulent, accompagné d'une demi bouteille de vin rouge de Tokalon.

Le Propagateur Catholique d'hier :

Sa Grandeur Monseigneur Leray est de retour du British Honduras où sur l'invitation des Pères Jésuites et de l'honorable M. Fowler, il a fait un court séjour dans ce pays pittoresque par sa végétation tropicale.

Notre vénéré Archevêque était accompagné de son très estimé Vicaire Général, le Très Révérend G. Rouxel. C'est aussi à la demande réitérée du Révérend Dr Pietro, que Monseigneur est allé à Belize où Sa Grandeur a été reçue avec tous les honneurs dûs à son rang. Il a demeuré dans le palais du gouvernement. Monseigneur Leray et le Révérend G. Rouxel furent invités par son Honneur M. Fowler à être ses hôtes.

Toute la population de Belize a salué avec un respectueux enthousiasme ce Prince de l'Eglise. Tous, sans distinction de rang, de croyance et de nationalité, se sont inclinés devant Monseigneur Leray, et l'honorable M. Fowler, qui remplaçait le Gouverneur, a reçu grandiosement ses nobles visiteurs.

La traversée a été un peu orageuse, mais Sa Grandeur n'a pas été malade. Monseigneur Leray et son Vicaire ont été comblés d'attentions délicates de la part du capitaine. Le désintéressement et la courtoisie de Messieurs Machéca frères, du "New Orleans et Belize Royal Steamship Line," ont été grands à l'égard de ces illustres voyageurs, qui sont enchantés de leur voyage à bord de ce confortable navire, le "City of Dallas."

Sa Grandeur Monseigneur Leray a emporté de Belize les meilleures impressions, et nous sommes heureux d'annoncer au clergé, dont il est très estimé, et à ses nombreux fidèles et amis, que sa santé est meilleure. Ce voyage, ce changement de climat lui ont été salutaires. La nouvelle du retour en cette ville de Monseigneur Leray, si impatiemment attendue, sera accueillie avec plaisir par la population entière, dont Sa Grandeur possède toutes les sympathies, et le retour du Très Révérend G. Rouxel, son Vicaire Général, sera aussi une bonne nouvelle pour tous ses nombreux amis.

LE MIEL EUCALYPTE NATUREL DES ABEILLES NOIRES SAUVAGES DE TASMANIE, DANS L'OCÈANIE.—Au cours de la séance du 25 janvier, de l'Académie de médecine de Paris, le docteur Thomas Caraman, médecin de l'Etablissement thermal de Forges-les-Eaux, a présenté, au corps de savants médecins, une longue note, fort intéressante, sur le miel eucalypte naturel secrété par les abeilles noires, sauvages de Tasmanie (Océanie), dans des ruches cousu mites par elles au sommet d'eucalyptus gigantesques.

Le docteur E. Guilmath explorait les forêts australaisiennes en 1884. Un jour, il aperçut, à une hauteur de 80 mètres, fixée aux branches les plus élevées d'un eucalyptus, une sorte de butte bizarre, trapue, arrondie en dôme, aux parois extérieures brunâtres, rappelant les cavèlements en torchis des campagnes de France. L'explorateur crut d'abord avoir découvert une galle monstrueuse, mais, bientôt, il entendit un bourdonnement lointain et il vit des myriades d'insectes noirs s'agiter autour d'une ouverture de la butte.

Il fallait s'emparer de cette ruche extraordinaire. Escalader l'arbre, attaquer les abeilles, il était impossible d'y songer. M. Guilmath fit scier l'eucalyptus avec une scie passe-partout ; ses hommes y mirent deux jours. Les abeilles, inquiètes, allaient sans cesse de leur ruche aux travailleurs. Enfin l'arbre est scié, de longues cordes permettent de l'étendre à terre ; il mesure 7 mètres de diamètre et 120 mètres de hauteur. Les Canaques, enveloppés de cotonnades, s'approchent de la ruche en frappant sur les tambourins du pays ; la reine effrayée s'envole avec ses sujettes, et le docteur récolte 3,500 kilos de miel et emporte la ruche qui, vide, pèse encore 1,000 kilos.

On a essayé, en vain, de domestiquer l'abeille noire en Tasmanie ; ses mœurs, cependant, paraissent ressembler beaucoup à celles des abeilles de France. Quant à son miel, récolté dans la partie de l'eucalyptus, il contient tous les principes médicamenteux que pourrait fournir l'arbre lui-même, l'eucalyptol, l'eucalyptène, etc. M. Caraman l'a expérimenté dans un grand nombre de cas et il le croit appelé à jouer un grand rôle dans la thérapeutique.

Si l'on doute, plusieurs fois par jour, ce miel a des chiens, qui en sont très friands, on constate, le lendemain, un ralentissement du cœur, une diminution très sensible du nombre des pulsations. Le miel de Tasmanie est donc un modérateur de la circulation et un hypothémique par excellence.

Sur l'homme, les effets sont les mêmes. Nous ajouterons que ce miel, délayé dans l'eau tiède ou du lait, forme un breuvage délectable. On sent, quelques minutes après son absorption, une chaleur douce et agréable au ventre, puis la voix devient plus claire, plus éclatante, entre que l'haleine est parfumée. Il semble que les poumons soient plus élastiques, plus souples—d'où le docteur Caraman conclut que le miel eucalypté possède des propriétés multiplier efficaces.

Louisiane.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St. Jean-Baptiste, du 12 février :

Est-ce bien le retour du printemps qui s'accomplit déjà ? On est bien tenté de le croire en présence de la végétation précoce qui s'annonce partout. Les pruniers s'habillent en mariées, les pêchers rougissent, les roses s'épanouissent et les lilas même, toujours prudents, vont, tout à l'heure, fleurir. Et des jardiniers, toujours confiants, mettent en terre déjà le haricot, le melon et le concombre. Ont-ils tort ? C'est ce que nous saurons bientôt, car les gens qui observent tout et savent beaucoup secouent la tête pour nous annoncer qu'il y a encore une queue d'hiver qui viendra balayer tout. En serait-il ainsi, que perdrait-on ? Quelques graines que l'on remplacera. Et si la queue ne vient pas, ceux qui ont planté mangeront les premiers haricots et les premières salades, et les gens trop prudents en seront jaloux.

Les premiers légumes, c'est si bon ! Et puis ne sont-ce pas aux qui nous indiquent les progrès de la population ?

Dans les champs, on a profité et l'on profite toujours du beau temps. Les cannes sont très saines, en général, et l'on plante tant que l'on peut.

Les terres à riz sont bouleversées, apprêtées pour recevoir la semence et l'on voit avec joie monter le fleuve pour jeter la graine et l'arroser.

—La commission des ingénieurs d'Etat a reçu, samedi dernier, plusieurs propositions pour la construction de levées, entr'autres celle de l'habitation Reserve, à St. Jean-Baptiste. M. P. Burns ayant offert de faire le travail au plus bas prix —11 8|100 c. par yard cube — le contrat lui sera probablement accordé. La nouvelle levée s'étendra, du bout supérieur de celle construite il y a trois ans, au coude de la levée bâtie il y a plusieurs années au-dessus de l'ancienne maison de maître de l'habitation Reserve. La route sera ainsi redressée à cet endroit sur un parcours de près d'un mille et il ne s'agira plus que de redresser la levée à la limite inférieure, pour établir une voie en ligne droite sur un long parcours. Il sera nécessaire de démolir l'ancienne maison de maître de Reserve pour livrer place à la levée nouvelle.

— Par le beau temps dont nous jouissons, il serait étrange que les chemins publics ne fussent pas superbes, et, en effet, on les a rarement vus si bons à cette époque de l'année. Pourtant, il existe une déplorable négligence à l'endroit des réparations qu'il faudrait y faire et qui seraient si faciles en ce moment. Notre aimable avocat de district, qui est toujours le dernier à se plaindre des mauvaises routes, car il ne s'en sert guère dit-on, nous dirait, hier, que, cette année, il ferait ses pêches d'écrevisses sur la route publique, car il a remarqué, non loin de chez lui, des trous qui promettent de devenir de superbes marais à l'époque des pluies. Il compte, peut-être, sans nos autorités, dont le chef vigilant pourrait bien contrecarrer ses projets, sinon en sévissant contre les négligents, du moins en leur donnant le bon exemple.

—La commission des écoles de St-Jean-Baptiste s'est réunie, lundi dernier, pour discuter les questions qui se rattachent à l'enseignement public dans notre paroisse. Or, bien qu'il y ait quorum, les directeurs présents ont préféré remettre à lundi prochain toute délibération, afin qu'une réunion complète puisse s'occuper du renouvellement des écoles et combiner un plan d'action qui fournira les plus grands avantages qu'il soit possible de retirer des fonds mis à leur disposition par la commission. La trésorerie a déposé son rapport, lequel constate qu'il y a en mains une somme de $1350 environ, c'est-à-dire juste assez pour couvrir les frais de deux mois d'enseignement. Il est bien quelques autres ressources sur lesquelles il est permis de compter, mais on ne sait ni quand elles viendront ni quelle est leur importance. Il serait futile, comme le fait observer le surintendant Easton dans une remarquable adresse à la Convention des surintendants de paroisse, d'ouvrir des écoles, s'il n'y a de quoi les maintenir pendant un temps assez long pour que les enfants en profitent. Ce serait dépenser, un jours petite ces fonds si péniblement recueillis que de les employer sur deux mois d'école, et avant que d'ordonner l'ouverture des classes, la commission s'assurera des moyens sur lesquels elle peut compter en toute confiance.

—La semaine dernière, notre excellent compatriote, M. Pierre Labarre, a subi un accident à son retour de la séance du juri de police, dont il est le secrétaire. En face de l'habitation du président de ce corps, un pont que la voirie du ward n'avait pas inspecté de fraîche date, a imprimé à la voiture dans laquelle se trouvait le secrétaire une si violente secousse, que la main de M. Labarre, qui reposait sur le bord, a été meurtrie par le choc. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que la blessure, quoique très douloureuse, n'offre aucun signe de gravité et que le digne secrétaire du juri de police en sera quitte pour quelques jours de repos forcé et la souffrance inévitable en pareil cas.

Le *Sugar Bowl and Farm Journal*, Nouvelle Ibérie, paroisse Ibérie, du 12 février :

Loin de nous de vouloir déprécier l'emploi du procédé de diffusion pour l'extraction du jus de la canne; de tenter de décourager ceux qui ont placé tout leur espoir dans les résultats des expériences que le gouvernement va faire, l'automne prochain, dans notre Etat. Mais nous devons déclarer que les succès obtenus, la saison dernière, par les moulins perfectionnés, nous ont rendu une entière confiance dans leur efficacité.

Cela ne veut pas dire que, si un planteur avait tout à renouveler chez lui, il ne ferait pas bien d'adopter le procédé de la diffusion. Nous croyons à la bonté de ce système et comptons sur de très beaux résultats, la saison prochaine, mais il ne nous est pas prouvé que ceux qui ont d'excellents moulins doivent les abandonner immédiatement.

Tout le monde sait que les anciens appareils, mal faits ou insuffisants, ont causé des pertes énormes qui se sont élevées jusqu'à cinquante pour cent. C'est seulement depuis qu'on pèse la canne, que l'on a commencé à comprendre cela. Les planteurs ont été épouvantés de la quantité de sucre qu'ils perdaient, quant on leur en a donné la preuve mathématique et ceux qui ont été en état de le faire, ont sur le champ remplacé les anciennes machines par de nouvelles très puissantes et très perfectionnées. Les moulins à cinq cylindres sont à peu près ce que l'on peut obtenir de mieux. Avec leur aide, l'extraction est montée de 60 pour cent à 70, à 80 et même à 84 pour cent, chiffre atteint, l'an dernier, par un planteur, pendant une partie de sa moulaison. Nous ne pensons pas qu'on arrive jamais à une proportion beaucoup plus élevée, puisqu'il y a dans la canne à peu près 15 pour cent de matières ligneuses.

Il nous semble donc qu'au lieu de vendre leurs appareils, au prix du vieux fer, comme on les en avait menacés, les planteurs qui ont un moulin à trois cylindres, feraient bien d'en ajouter deux autres aux premiers, d'adapter à leurs appareils un régulateur à pression hydraulique et de faire l'emplette du "shredder national" de la canne. Avec des appareils aussi puissants, aussi efficaces, ils peuvent réduire la bagasse à un état tel qu'elle se transformera instantanément en combustible—ce qui leur épargnera au moins cinquante pour cent de charbon. Qu'ils ajoutent à tout cela des presses-filtres et un évaporateur à double ou triple effet, et ils obtiendront de 150 à 200 livres de sucre par tonne de cannes. C'est à peu près tout ce qu'il est raisonnable d'espérer, quelque soit le système que l'on emploie.

—Le célèbre M. Claus Spreckles, le roi des sucriers des îles Sandwich, est arrivé à la Nouvelle-Orléans, avec un de ses fils, la semaine dernière. Il a dit que le traité avec les îles Hawaïennes devait pas nuire aux intérêts de l'industrie sucrière louisianaise ; il a beaucoup vanté l'emploi de la bagasse comme combustible. Il ne croit pas que la diffusion réussisse autant avec la canne qu'avec le sorgho.

—Par suite de la continuation des temps chauds que nous avons depuis longtemps, les arbres à fruits bourgeonnent rapidement, épanouissent leurs fleurs et se couvrent de feuilles. Les pêchers sont très-avancés. Il est à espérer que nous n'aurons plus de gelées blanches. Quant aux pruniers, ils promettent une abondante récolte, pour la première fois depuis quatre ans.

—Le deuxième bateau portant le nom de *Tèche* est arrivé à notre quai, samedi soir. Un détachement des Gardes d'Ibérie s'était réuni pour le saluer au passage ; il a tiré une salve de coups de canons en son honneur. Un orchestre militaire était monté d'avance à bord, et c'est au son de la musique qu'il a jeté ses câbles. Le quai était pavoisé de drapeaux et la foule était énorme. En un instant le bateau s'est trouvé encombré de curieux. Mlles Jennie Lee et Caroline Blanchet ont offert des bouquets aux officiers et M. L. L. E. Delany a pris la parole. Le capitaine T. R. Muggah a répondu ; puis il a annoncé que le bâtiment resterait à quai jusqu'à minuit, et il a invité les habitants au bal qui allait commencer. La fête a été charmante ; elle a duré jusqu'au départ du bâteau.

—Le *Commercial*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 12 février :

Voici la liste des noms des délégués que la Société d'Agriculture a, par l'entremise de son président, Le général Bent, a choisi pour assister à la Convention qui doit s'ouvrir, le 22 février, à Lac Charles :

MM. J. M. Foster, J. M. Prosper, Caddo; Jas. Jefferies, S. J. Hooker, Rapides; F. P. Stubbs, Ouachita ; J. Burtus McGee, West Feliciana ; D. W. Pipes, E. N. Perkins, East Feliciana ; J. L. Harris, M. B. Hillyard, T. F. Miller, W. H. Harris, Orléans ; John Dymond, H. C. Warmoth, Plaquemines ; R. T. Hanson, W. M. McGillard, Chris Klein, J. G. Green, Ascension ; C. J. Barrow, West Baton Rouge ; T. L. Mills, Dan'l Morgan, East Baton Rouge ; W. C. Stubbs, Jefferson ; And. Price, Jno. Clegg, Jean Jare, Lafourche ; H. C. Minor, Ed. McCollam, Terrebonne ; Louis Guion, Assumption ; J. Y. Gilmore, Jno. Avery, J. M. Mimo, Iberie ; G. W. Thomas, Alf. Voorhies, Edmond Simon, St. Martin ; S. Ross, Rivière Rouge ; R. Weatherspoon, Desoto ; H. M. Gondy, Sabine ; et O. Cade, Vermillon.

Nous lisons dans le "Missouri Republican" l'article suivant qui est extrêmement intéressant.

"A l'extrémité sud-ouest de la Louisiane, se trouve la plus grande ferme du monde; elle s'étend sur une longueur de 100 milles, du nord au sud, et a une largeur de 25 milles, de l'est à l'ouest. Elle appartient à un syndicat de capitalistes du nord et l'administrateur général en est M. J. B. Watkins. Voici les renseignements qu'il nous donne sur cette gigantesque exploitation qui rejetta bien loin dans l'ombre celle de M. Dalrymple, le célèbre fermier du Dakota. "Nous avons un million et demi d'acres, a dit M. Watkins ; nous avons acheté le tout, en 1883, en partie du gouvernement général, en partie de l'Etat de la Louisiane. A cette époque, c'était une vaste prairie dont faisaient usage quelques éleveurs du voisinage. Quand j'en ai pris possession, j'y ai trouvé plus de 30,000 têtes de bétail, dont la moitié étaient des animaux sauvages. Mon premier soin a été de diviser cet immense territoire en pâturages, d'établir des stations des fermes, tous les dix milles. Rien que les clôtures m'ont coûté $50,000. Toutes les terres que nous avons achetées sont excellentes pour la culture du riz, du sucre, du maïs, du coton.

Nous cultivons, nous creusons nos fossés à la vapeur. Voici comment nous procédons : Nous prenons, par exemple, une étendue de terre d'un mille de large ; nous plaçons une machine à vapeur à l'extrémité de droite et à l'extrémité de gauche. Les machines sont portatives ; elles font marcher un câble auquel sont attachées quatre charrues. Avec ce système, nous pouvons, avec trois hommes seulement, labourer trente acres par jour. Tous nos autres travaux se font de même. Il nous faut, sans doute, des chevaux pour les gardiens de nos troupeaux, car nous possédons déjà 16,000 têtes de bétail. Le "Southern Pacific" traverse notre propriété sur une longueur de trente-six milles. Nous avons trois bateaux à vapeur toujours en activité dans nos canaux qui sont navigables sur une longueur de 100 milles. Nous avons également une fabrique de glace, un moulin à riz, une banque et un chantier de construction pour bateaux.

LA PLANTE A ENCRE.—On essaie d'acclimater en Europe une plante originaire de la Nouvelle Grenade qu'on peut appeler réellement "plante à encre." Elle fournit un suc que les indigènes appellent "chanu." Ce liquide, rouge d'abord, prend une belle teinte noire au contact de l'air, et peut servir d'encre à écrire, sans exiger la moindre préparation. Elle n'attaque pas les plumes métalliques.

Décédé ce matin à 1 heure à l'âge de 54 ans M. FRANÇOIS MAGNÉ, natif des Basses Pyrénées, Eraïes.

Les amis et connaissances de la famille ainsi que les membres de la Société de Bienfaisance française sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui dimanche, à 4 heures P. M.

Le convoi partira de sa dernière résidence, rue St Louis entre Dauphine et Bourgogne.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé ce matin à une heure, à l'âge de 54 ans le sociétaire FRANÇOIS MAGNÉ, natif de Languère (Basses Pyrénées).

MM. les Sociétaires et spécialement la catégorie du moulin de février sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira rue St Louis, entre Dauphine et Bourgogne.

Par ordre du Président,

JOSEPH BAYLE.

L. SIMON Secrétaire.

Décédée hier 12 février, à 7 heures et demie P. M. à l'âge de 75 ans, Dame Vve FRANÇOIS MEDA, née Caroline Boué, native de Mase, canton de Salies, Haute Garonne, France. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à 3 1|2 P. M.

Le convoi partira de sa dernière résidence 310 rue Quartier, entre Prieur et Johnson.

Décédée, hier, 12 février, à 6 heures et demie P. M., à l'âge de 43 ans, Dame ELISABETH XIMENES SMITH. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, 13 février, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, 127 rue Orléans.

Décédée, hier, 12 février, 1887, à 2 heures P. M., à l'âge de 75 ans, ADÉLAÏDE LEFAIVRE, veuve de Jules Maurin, native de Natchitoches, Lne. Les amis et connaissances de la famille et ceux des familles Ivy, Maurin, Lassie et Lucas, sont respectueusement invités à assister à ces funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, à 4 heures P. M., à la résidence de la défunte, No 71 rue Annette, entre Robertson et Villeré.

Décédé, à Bonfouca, paroisse St. Tammany, le 12 février, à 2 heures du matin,

TÉRENCE COUSIN,

à l'âge de 81 ans et 7 mois.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera dite aux Jésuites, le 16 février, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de RENÉ ST CYR FOURCADE. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

13fév—3f

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et au détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Domestiques de choix, etc.
Livraison à domicile 9 nov30—1an PP

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.
Séance régulière mensuelle
LUNDI, 14 février 1887, à 8 heures p. m.
A. L. TISSOT, Président.
H. MESSONNIER, Secrétaire.
13 jan—1f

Jacob Reid vs W. Frederick Manning.
QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No. 7,806.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas G. Orgeat, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, à l'encan-geure de la rue Magazine et de l'avenue de la Louisiane, dans la ville susdite, le MERCREDI, 23 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une malle bleue.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

F. O. LANDRY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
13 fév—13 20 27

VENTE A SACRIFICE EXTRAORDINAIRE
—AU MAGASIN DE—
SHWARTZ
Les Marchandises se vendent à des prix qui attireront toujours la foule au magasin.
VENTE PEREMPTOIRE DURANT SIX JOURS
—DE—
MARCHANDISES de SAISON.
GRANDE VENTE DE BRODERIES NOUVELLES,
Dessins nouveaux, à des prix qui rendent impossible la concurrence.

A 5cts. la yarde—350 pièces belles marchandises étroites et larges de 3 pouces à ..... 5cts. la yarde.
A 7 1|2cts.—175 pièces de 1 pouce à 3 3|4 pouces, le tout à ..... 7 1|2c la yarde.
A 10cts—250 pièces tout toile de toutes grandeurs jusqu'à 4 1|2 pouces à ..... 15cts. la yarde.
A 15cts.—200 pièces, grandeur assorties, comprenant celle de 8 pouces, Flouncing à ..... 15cts. la yarde.
A 20cts.—200 pièces Dessins élégants de 2 pouces à 6 de largeur à ..... 20cts. la yarde.
A 25cts.—250 pièces beaux Dessins, toutes grandeurs, comprenant Flouncing de 13 pouces à ..... 25cts. la yarde.

En outre de ce qui précède, nous avons un assortiment complet de Dessins se mariant avec insertions de un, deux, trois, et quatre largeurs de bordures assorties. Nous avons aussi en lot de 450 pièces de Broderie batiste EXTRA BELLE qui consiste des plus grandes largeurs et qui se vendront à au moins les DEUX TIERS de leurs valeurs réelles, savoir : 66cts. articles pour 30cts.; articles de 75cts. pour 49cts.; articles de 90cts. pour 59cts.; articles de $1 pour 69cts.; et articles de $1.25 pour 79cts. Nous considérons que c'est le meilleur bargain que nous ayons jamais offert en ce genre.

Ne manquez pas d'assister à notre
GRANDE VENTE
—DE—
LINGERIE DE DESSOUS
AU SECOND ÉTAGE.
VÊTEMENTS DE NUIT :
Réduits de 75c à 49c. Vêtements faits de bonne mousseline avec trois passementeries et autre turka fine avec broderie.
Reduits de $1 à 69c Vêtements avec cinq rangées de passementeries et clusters de tuck ridging de chaque côté de la rangée centrale, col et manches se marianf avec.
CHEMISES.
Réduites de 50c à 29c. Chemises avec 20 plis devant garnitures correspondant.
Reduites de 75c à 48c Chemises brodées avec garnitures et manches se marianf.
Réduites de $1 à 58c. Chemises brodées et cousues à la main.
JUPONS.
Réduits de 75c à 1.50 Jupons brodés et plissés.
Reduits de $1.25 à 93c Jupons garnis avec passementerie entre plis
SACS.
Reduits de 75c à 50c Sacs de bottiste, deux rangées de passementeries brodés au col et sur manches
Il y a quelques semaines notre représentant a acheté un grand assortiment de
Belles Chaussures de peaux de chevreau pour dames, cousues à la main.
BOTTES BOUTONNÉES
que nous avons propositions de vendre un peu plus tard dans la saison mais en égard au prompt écoulement des bottes françaises en peau de chèvre nous nous sommes décidés à les vendre sans tenant à
$2 98 LA PAIRE.
Les dames qui d'habitude ont porté des bottes de $4 et $5 sont sincèrement invitées à les venir voir.
GRANDE VENTE DE TOILE DE TABLE, SERVIETTES, NAPPES.
1 cuisse Damas table allemand, épais crème à 25c. valant 35c
13 pièces Scotch Blood, Linon toile à 18c : valeur actuelle 25c.
19 pièces 60 pouces de largeur Damas allemand double à 45c, valeur actuelle 65c.
ESSUIE-MAINS.
100 douzaines Serviettes Damas double, toile allemande épaisse à 15c.
70 douzaines Essuie-Mains écossais, avec bordure de fantaisie à 15c
130 douzaines Serviettes Damas écru grande taille à 20c.
200 douzaines Serviettes Damas écru, avec franges à 12c, valeur actuelle 25c.
300 douzaines de plus grand bargain. Damas double écru, Damas crème, avec franges et bordures de fantaisie à 25c, valeur actuelle 50c.
Nappes à franges tout blanc et avec bordure rouge cardinal à 75c, $1, $1 50 et $2 la douzaine le plus grand bargain. Damas double écru, Damas crème avec franges et bordures de fantaisie à 25c, valeur actuelle 50c.
En plus grandes dimensions 3|4 Serviettes à $2 50 la douzaine. Crashes toile à 5c 7 1|2, 8 1|2c, 10 et 12 1|2c
Grand débuitage
DE
ROBES BRODÉES.
Lundi, nous offrirons un complet assortiment de Robes Brodées, importées des premières fabriques, à des prix au-dessous des prix coûtants des matériaux premiers.
250 Robes de fantaisie brodées, valant actuellement $2.50 à $1.75.
275 Robes linon blanc valant $4.50 à $2.48.
160 Robes blanches brodées, valant $6. à $1.78.
95 Robes blanches brodées, valant $6.50 à $4.37.
Souvenez vous que nos marchandises sont toutes nouvelles et valent pleinement deux fois cet argent.
Rideaux de dentelle!
109 paires de Rideaux de dentelle à 75c la paire